

## PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

# DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES SERVICE PROSPECTIVE AMÉNAGEMENT RISQUES

ARRÊTÉ N° 2019-074
relatif à l'état des risques naturels,
miniers ou technologiques majeurs,
sismicité, potentiel radon et sols pollués,
de biens immobiliers situés
sur la commune de : CHAMBON-SURDOLORE

La Préfète du Puy-de-Dôme Chevalier de l'Ordre National du Mérite

### VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU le Code de l'Environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention des risques ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;

VU le code la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4 et L.271-5;

VU l'arrêté DDT/SPAR/BPR/2018-001, relatif à l'état des risques naturels, miniers et technologiques majeurs de biens immobiliers ;

VU l'arrêté DDPP/SSC/2013-104 du 1er juillet 2013 et les arrêtés modificatifs relatifs à l'état des risques naturels, miniers et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de : CHAMBON-SUR-DOLORE ;

VU l'arrêté du 5 août 2014 nommant M. Armand SANSÉAU, Directeur départemental des territoires pour le département du Puy-de-Dôme,

VU l'arrêté du 14 décembre 2018 portant délégation de signature à Monsieur Armand SANSÉAU.

VU l'arrêté n° 2019-012 du 14 décembre 2018 portant subdélégation de signature à Madame Manuelle DUPUY,

**SUR** proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires,

## ARRÊTE

ARTICLE 1<sup>er</sup>: Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques et pollutions pour l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers situés dans la commune de : CHAMBON-SUR-DOLORE, sont consignés, pour cette commune, dans le dossier communal d'informations annexé au présent arrêté.

### **ARTICLE 2:** Ce dossier comprend:

- la fiche communale d'information sur les risques et les pollutions qui indiquent les documents réglementaires prescrits ou approuvés sur la commune, le niveau de sismicité réglementaire et le niveau de la zone à potentiel radons de la commune,
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles.
- **ARTICLE 3 :** Le présent arrêté et le dossier communal d'informations sont librement consultables à la Mairie, en Préfecture ou à la Sous-Préfecture concernée et accessibles sur le site internet de la Préfecture : <a href="https://www.puy-dedome.gouv.fr">www.puy-dedome.gouv.fr</a>. Ils sont adressés à la chambre départementale des notaires.
- ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.
- **ARTICLE 5 :** L'arrêté DDPP/SSC/2013-104 du 1er juillet 2013 relatif à l'état des risques et des pollutions de biens immobiliers situés sur la commune de : CHAMBON-SUR-DOLORE, les arrêtés modificatifs et leurs annexes sont abrogés.

ARTICLE 6 : Mesdames et Messieurs la Secrétaire générale de la Préfecture du Puy-de-Dôme, le Directeur de cabinet de la Préfète du Puy-de-Dôme, les Sous-Préfets d'arrondissement, et le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 20 AOUT 2013 Pour la Préfète,

la Directrice départementale adjointe.

Manuelle DUPUY



N° INSEE: 63076 Arrondissement: AMBERT

# Dossier Communal d'Information à destination des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques et les pollutions

Commune de : CHAMBON-SUR-DOLORE

# Contenu du dossier:

Arrêtés préfectoraux d'Information Acquéreurs Locataires (IAL)

Fiche communale d'informations sur les risques et les pollutions et ses pièces jointes :

Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique concernant la commune

Sismicité : niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune

Radon : situation de la commune au regard d'un zonage réglementaire à potentiel radon



# Préfète du Puy-de-Dôme

Commune de : CHAMBON-SUR-DOLORE	N°INSEE :
	63076

			es et les pollutions ntiel radon et sols pollués)
Annexe à l'arrêté préfectoral			
N° DDPP/SSC/2013-104	Du 1er juillet 20	013	mis à jour le
Situation de la commune au rega (PPRN)	rd d'un ou plusie	eurs plans de prév	vention des risques naturels
La commune est concernée par le PPRN	e périmètre d'un	ou plusieurs	Oui/Non : Non
Si la commune est concernée, les <a href="http://www.puy-de-dome.gouv.fr">http://www.puy-de-dome.gouv.fr</a>		disponibles sur	le site :
Situation de la commune au rega	rd d'un plan de p	révention des rise	ques miniers (PPRm)
La commune est concernée par le PPRm	périmètre d'un	Oui/Non : Non	
Si la commune est concernée, les http://www.puy-de-dome.gouv.fr	documents sont	disponibles sur l	e site :
Situation de la commune au regar	d d'un plan de p	révention des risc	ques technologiques (PPRt)
La commune est concernée par le PPRt	périmètre d'un	Oui/Non : Non	
Si la commune est concernée, les <a href="http://www.puy-de-dome.gouv.fr">http://www.puy-de-dome.gouv.fr</a>	documents sont	disponibles sur le	e site :
Situation de la commune au r n° 2010- 1255 du 22 octobre 2 français.	_		_

La commune se situe en zone de sismiscité classée Zone Modérée Situation de la commune au regard d'un zonage réglementaire à potentiel radon défini par l'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français.

La commune est classée à potentiel radon de niveau 3

### Information relative à la pollution des sols

Consulter obligatoirement les deux sites suivants :

- Géorisques : georisques@developpement-durable.gouv.fr
- Services de l'État dans le Puy-de-Dôme : http://www.puy-de-dome.gouv.fr

Arrêté portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

Informations disponibles sur le site internet des services de l'État dans le Puy-de-Dôme: <a href="http://www.puy-de-dome.gouv.fr">http://www.puy-de-dome.gouv.fr</a> dans la rubrique "information acquéreur locataire" (IAL)

ou en annexe de ce document.

Documents de référence permettant la définition des travaux prescrits et les cartographies relatives au zonage réglementaire permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4.

Informations disponibles sur le site internet des services de l'État dans le Puy-de-Dôme: <a href="http://www.puy-de-dome.gouv.fr/">http://www.puy-de-dome.gouv.fr/</a> dans la rubrique "les plans de prévention des risques" (PPR).

ou sur le site cartographique:

http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/822/IAL63.map

Pour information : d'autres risques non réglementaires peuvent concerner le bien immobilier. Les informations sont disponibles sur le site :

http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/822/IAL63.map

# **ANNEXE 1**

# à l'Arrêté DDT/SPAR/BPR 2017-039 en date du 18 décembre 2017

relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs modifiant l'arrêté DDPP/SSC/2013-36 du 1er juillet 2013

i

Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)   06/11/1982   11/11/1982   Mouvement de terrain	INSEE	Commune	Risque	Date début	Date fin	Date arrêté	Date IO
Chambon-sur-Dolore Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue			Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	06/11/1982	1	18/11/1982	19/11/1982
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue			Mouvement de terrain	25/12/1999	29/12/1999		30/12/1999
Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Mouvement de terrain Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)			Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999		30/12/1999
Chambon-sur-Dolore Inondation - Par ruissellement et coulée de boue			Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	25/12/1999	29/12/1999		_
Chambon-sur-Dolore Inondation - Par ruissellement et coulée de boue			Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	06/11/1982	11/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Chambon-sur-Dolore Inondation - Par ruissellement de cours d'eau) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement de cours d'eau)			Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	15/03/1988	22/03/1988	10/06/1988	19/06/1988
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) Mouvement de terrain Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Inondation - Par ruissellement et coulée de boue			Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)		22/03/1988	10/06/1988	19/06/1988
rue (débordement de cours d'eau) silement et coulée de boue rue (débordement de cours d'eau) silement et coulée de boue rue (débordement de cours d'eau)			Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	12/02/1990	17/02/1990		24/05/1990
silement et coulée de boue rue (débordement de cours d'eau) silement et coulée de boue rue (débordement de cours d'eau)			Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	12/02/1990	17/02/1990	1	24/05/1990
rue (débordement de cours d'eau) silement et coulée de boue rue (débordement de cours d'eau)			Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	31/07/1994	31/07/1994	15/11/1994	
illement et coulée de boue rue (débordement de cours d'eau)			rue (débordemer	31/07/1994	31/07/1994		24/11/1994
			Mouvement de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
			Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
			Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	25/12/1999	29/12/1999		_